

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SEDAN - 0802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 30/04/2026 - 1204 - 2023 B 00261 - 953 025 970 - 2A COM

Dépôt N° 124 du

30 AVR. 2026

2A COM
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 24/05/2023 au 31/12/2023

Version de travail éditée le 28/04/2026

AM

Exercice ouvert le	24/05/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Designation de la société			Adresse du principal établissement		
2A COM - SIREN : 953025970			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
12 RUE DU MENIL 08200 SEDAN FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		299		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

AM

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTE À LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a					
		payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d					
Montant des autres distributions:						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j					
Montant des revenus répartis						Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLt imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice									
		MVLt réalisée au cours de l'exercice									
		MVLt restant à reporter									
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										Nombre de reçus délivrés	

AM

1. **BILAN SIMPLIFIE**

Désignation de l'entreprise : 2A COM - SIREN : 953025970					Neant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice en nombre de mois : 8 Durée de l'exercice précédent : 7					Exercice N, fin le 31/12/2023	
ACTIF						
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	538	016	123	415
	Immobilisations corporelles	028	6 311	030	1 260	5 051
	Immobilisations financières (1)	040		042		
TOTAL I (5)		044	6 849	048	1 383	5 466
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro. en cours de production	050	2 200	052		2 200
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	066	401	070		401
	Créances autres (3)	072	502	074		502
	Charges constatées d'avance	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	619	086		619
TOTAL II		096	3 722	098		3 722
TOTAL GENERAL (I + II)		110	10 571	112	1 383	9 188
PASSIF						
					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		200
	Ecart de reévaluation			124		
	Reserve légale			126		
	Reserves réglementées			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		254
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I				142	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		1 544
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	4 445	172	7 190
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175		
Produits constatés d'avance				174		
TOTAL III				176		8 734
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180		9 188
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

AM

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise **2A COM - SIREN : 953025970**



N clos le
31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises	209		210	1 001
Production vendue biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214	27 695
Production vendue services	217		218	10 879
Production stockée			222	
Production immobilisée			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	39 575
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	757
Variation de stock (marchandises)			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	19 157
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	-2 200
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier	242	17 136
Impôts, taxes et versements assimilés	243	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	244	185
Rémunérations du personnel			250	1 960
Cotisations sociales	380	dont cotisation personnelle de l'exploitant	784 252	784
Dotations aux amortissements	255	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39. 1-2 al.3 du CGI	254	1 383
Dotations aux depreciations			256	
Autres charges	259	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	262	69
	260	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		
		Total des charges d'exploitation (II)	264	39 231

1 - Résultat d'exploitation (I - II)

			270	344
Produits financiers		(III)	280	
Produits exceptionnels		(IV)	290	
Charges financières		(V)	294	
Charges exceptionnelles	347	(VI)	300	45
	348	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		
Impôts sur les bénéfices		(VII)	306	45

2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)

			310	254
--	--	--	-----	-----

B - RÉSULTAT FISCAL

			312	254	314
		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			
REINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316		
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	318		
		Provisions non déductibles	322		
		Impôts et taxes non déductibles	324	45	
	247	Divers dt intérêts excédentaires	330		
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)	249	251	
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
DEDUCTIONS		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	986	Entreprise nouvelle	987	342	
	181	France Ruralités Revitalisation (FRR)	989		
	127	Zone restruct. défense	138		
	991	Bassins d'emploi à redynamiser	344		
	345	ZFANG 44 quaterdecies	993		
	992	Bassins urbains à dynamiser - BUD			
		Créance report en arrière du déficit	346	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
		Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	299 354
		Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)	356		
		Déficits antérieurs reportables		360	
		Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	299 372

AM

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise		2A COM – SIREN : 953025970						Néant <input type="checkbox"/>	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								Reévaluation légale	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412	538	414		416	538
Terrains		420		422		424		426	
Constructions		430		432		434		436	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442	1 261	444		446	1 261
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456	
Matériel de transport		460		462	3 450	464		466	3 450
Autres immobilisations corporelles		470		472	1 600	474		476	1 600
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490		492	6 849	494		496	6 849
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	123	504		506	123
Terrains		510		512		514		516	
Constructions		520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	339	534		536	339
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546	
Matériel de transport		550		552	791	554		556	791
Autres immobilisations corporelles		560		562	130	564		566	130
TOTAL		570		572	1 383	574		576	1 383
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR		Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé							
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values				
					Court terme	Long terme			
					19%	15% ou 12,8%	0%		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

AM

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Designation de l'entreprise 2A COM - SIREN : 953025970					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
			Dotations	Reprises		
	Fonds commercial		681	683		
	Autres immobilisations incorporelles		700	705		
	Terrains		710	715		
	Constructions		720	725		
	Installations techniques, matériel et outillage		730	735		
	Installations générales agencements aménagements divers		740	745		
	Matériel de transport		750	755		
	Autres immobilisations corporelles		760	765		
TOTAL			770	775		
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
6						
TOTAL à reporter					780	
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice					982 ter	
Déficits imputés					983	
Déficits reportables					984	
Déficits de l'exercice					860	
Total des déficits restant à reporter					870	
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS						
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692		
Revenu brut social (si le montant est positif)						693

AM

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise : 2A COM - SIREN : 953025970		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 24/05/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 8	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

AM

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2A COM - SIREN : 953025970**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **Madame** Nom complet **MARIN ANGELE**

Nom d'usage **MARIN** % de détention Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **19/09/1964** N° Département **08** Commune **LES MAZURES** Pays **FRANCE**

Adresse :
 12 rue du Mesnil
 08200 SEDAN
 FRANCE

Titre Nom complet

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

AM

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2A COM - SIREN : 953025970**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse :
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse :
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse :
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse :
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse :

AM

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 24/05/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2A COM	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 953025970	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)	

AM

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

AM

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : 2A COM.

L'assemblée a eu lieu le 15 avril 2026 à 08200 SEDAN.

Cette assemblée a été dirigée par Angèle Marin, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : EURL

Siège social : 12 Rue du Ménil, 08200 Sedan, France

Capital social : 200,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

Angèle Marin avec 100 actions.

.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Approbation des comptes annuels et répartition
- b. Répartition des comptes de l'exercice

Approbation des comptes annuels et répartition

1. Les associés ont reconnu et accepté les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

AM

2. Les associés ont compris et approuvé les comptes ainsi que toute opération connexe.
3. Les associés reconnu que le résultat de l'exercice indiquait un bénéfice de 254,00€ .

Répartition des comptes de l'exercice

4. Les mesures suivantes seront prises : Les profits seront mis en réserve au prochain exercice

Dispositions générales

5. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
6. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à SEDAN, le 15 AVRIL 2026

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Angèle Marin


